



15ème législature

Question N° : 36819	De M. Julien Ravier (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Réforme des études de santé PASS LAS	Analyse > Réforme des études de santé PASS LAS.
Question publiée au JO le : 02/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 15/06/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Ravier alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la réforme de la première année d'études de santé. Par cette réforme, l'objectif affiché était d'abaisser le taux d'échec en PACES, année presque subie par de nombreux étudiants. Pour cette première année d'application de la réforme, des problèmes apparaissent déjà. Dans cette année de transition, les redoublants de la dernière PACES côtoient les primants PASS et LAS. La loi prévoit une augmentation de la capacité d'accueil en 2ème année, pour ne pas pénaliser les primants qui n'auront qu'une chance d'être admis. Et pourtant, il semble que cette augmentation ne soit pas effective à ce jour. L'échéance approche et les étudiants commencent à redouter de voir leur chance sacrifiée. Alors qu'ils doivent s'adapter à suivre cette première année d'études supérieures avec les contraintes de la crise sanitaire qui touchent tous les étudiants, ils reçoivent également une charge avec les enseignements de diversification qui les empêchent d'être concentrés uniquement sur les études de santé. Dans ce contexte, il souhaite s'assurer que le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation respectera ses engagements financiers pour accompagner cette réforme sans sacrifier toute une promotion d'étudiants en santé.